

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

Direction de l'eau,  
des milieux et des paysages

Dossier suivi par :  
Astrid PICHODO

N/réf. : MB/AP/MB  
PJ : 1

Date : .....1<sup>er</sup> mars 2012  
Heure de début : ...9 heures 30  
Heure de fin : .....12 heures  
Lieu : .....Centre administratif  
Jean Monnet

### COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)

Présents : Confère liste d'émargement.

Monsieur Marc BERNIER (Président de la commission locale de l'eau) ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.

Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site internet du SAGE (rubrique : CLE/réunions du bureau de la CLE).

#### **1. Révision du SAGE**

##### a) Avancement de la rédaction

Les principes de rédaction du document de travail et son contenu par rapport aux documents constitutifs du SAGE sont rappelés. Le document est présenté par objectif (confère diaporama).

##### ▪ **Objectif 1 « Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau »**

Il est précisé que les propositions de dispositions concernant la réduction du taux d'étagement sont en lien avec les demandes du SDAGE Loire-Bretagne et notamment la disposition 1B-1.

L'association des riverains de la Jouanne et du Vicoin représenté par Monsieur Bernard BELLIER ne partage pas l'objectif de réduction du taux d'étagement.

Dans la disposition 1B4 « Réaliser les interventions adaptées au cas particulier de chaque ouvrage », la CLE invite les collectivités à réaliser des aménagements permettant de rétablir la dynamique des cours d'eau. Afin de ne pas imposer aux collectivités des opérations trop coûteuses, il est rappelé que celles-ci doivent être réalisées à des coûts économiquement supportables.

Cette disposition est rédigée sous la forme d'une recommandation. Toutefois, il est proposé de questionner le cabinet juridique Droit public Consultants afin de vérifier la légalité et les éventuelles conséquences de cette rédaction notamment par rapport à la libre administration des collectivités.

Centre administratif Jean Monnet  
BP 1429  
53014 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 59 96 05  
☎ 02 43 59 96 38  
✉ sage.mayenne@cg53.fr

www.sagemayenne.org

▪ **Objectif 2 « Préserver et restaurer les zones humides »**

Monsieur Marc BERNIER souligne que les inventaires sont généralement engagés lors de la révision ou de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

Monsieur Jean BARREAU précise que les démarches d'inventaire de zones humides fonctionnelles sont bien acceptées par le mode agricole. Les exploitants ont toutefois des inquiétudes notamment sur l'évolution des réglementations et l'utilisation agricole future des zones identifiées.

Monsieur Roger MAROT indique que les syndicats de bassin pourraient intervenir dans le recensement des zones humides se trouvant en bordure de cours d'eau.

▪ **Objectif 3 « Limiter l'impact des plans d'eau »**

Le cabinet Droit Public Consultants a souligné les possibilités d'interprétations des termes employés dans la proposition de disposition 3A1. Ce commentaire sera conservé dans le document de travail transmis à la CLE afin d'éclairer la lecture de la disposition. De plus, il est proposé d'ajouter une disposition sous la forme d'un rappel réglementaire s'appuyant sur le SDAGE. Les 2 propositions de dispositions seront soumises à la CLE.

La disposition 3A2 concerne les plans d'eau non soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau (superficie inférieure à 1 000 m<sup>2</sup>). Etant donné que la création de ces plans d'eau n'est soumise à aucune procédure administrative, seule une recommandation peut être rédigée dans le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

▪ **Objectif 4 « Économiser l'eau »**

La disposition 4B2 visant l'amélioration des rendements des réseaux demande à être précisée notamment sur les définitions des types de secteur (ruraux, semi-ruraux ou urbains). Afin de définir au mieux les objectifs de performance, il serait intéressant de disposer d'exemples de rendement de collectivités de taille différente pour les réunions de concertation.

Monsieur Christian SERAIS propose de limiter les effets de seuil par une corrélation entre l'indice linéaire de perte et l'indice linéaire de consommation. Il transmettra les résultats d'un travail réalisé dans ce sens par le Cemagref..

Madame Régine BRUNY rappelle que le plan national d'adaptation au changement climatique vise à économiser 20 % de l'eau prélevée.

▪ **Objectif 5 « Maîtriser et diversifier les prélèvements »**

Les propositions de dispositions n'appellent pas de remarque particulière.

▪ **Objectif 6 « Réduire les conséquences des inondations »**

Monsieur Christian SERAIS précise que le SAGE n'a pas vocation à intervenir sur la prévention du risque mais uniquement sur la gestion quantitative. Ce point sera précisé par Droit Public Consultants.

Monsieur Alain BAGOUET rappelle l'importance du ralentissement de la dynamique des écoulements dans la gestion des crues.

▪ **Objectif 7 « Limiter les rejets ponctuels »**

Les propositions de dispositions n'appellent pas de remarque particulière.

▪ **Objectif 8 « Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau »**

Les propositions de dispositions n'appellent pas de remarque particulière.

▪ **Objectif 9 « Réduire l'utilisation des pesticides »**

Les propositions de dispositions n'appellent pas de remarque particulière.

## b) Préparation de la concertation de la CLE

Afin d'équilibrer le nombre de dispositions à étudier lors de chaque réunion, il est proposé de travailler sur les objectifs en les regroupant de la manière suivante :

- Réunion 1 : objectif 1 « Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau » et objectif 2 « Préserver et restaurer les zones humides »,
- Réunion 2 : objectif 3 « Limiter l'impact des plans d'eau », objectif 4 « Économiser l'eau » et objectif 5 « Maîtriser et diversifier les prélèvements »,
- Réunion 3 : objectif 6 « Réduire les conséquences des inondations », objectif 7 « Limiter les rejets ponctuels », objectif 8 « Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau » et objectif 9 « Réduire l'utilisation des pesticides ».

Les documents de travail pour ces réunions seront envoyés par mail aux membres de la CLE et mis à disposition sur le site Internet du SAGE dans « ESPACE MEMBRE ». Un tableau permettra de transmettre, avant les réunions, les observations sur le document de travail.

Pour la poursuite et la finalisation de la rédaction, il est proposé d'organiser une réunion du bureau afin d'étudier le projet de SAGE avant qu'il soit transmis à la CLE.

## **2. Adaptation du guide d'identification des zones humides fonctionnelles**

Mademoiselle Astrid PICHODO présente l'état d'avancement des inventaires de zones humides fonctionnelles sur le bassin et les adaptations du guide proposées par le groupe de travail « zones humides ».

Ces propositions n'appellent pas de remarque particulière.

## **3. Dossiers pour avis**

La fiche présentant l'analyse technique des dossiers transmis pour avis sera communiquée aux membres du bureau avec les réunions.

- *Renouvellement de l'autorisation d'exploiter l'usine hydroélectrique de « Port-Ringard » à ENTRAMMES (Dossier loi sur l'eau)*

Le projet prévoit la mise en place d'un nouveau plan de grille visant à limiter la mortalité des anguilles lors de la dévalaison.

Monsieur Jean POIRIER fait part des observations de la fédération départementale de la pêche : durée de l'autorisation (30 ans) qui leur semble trop longue, souhait de mise en place d'une turbine nouvelle génération et information que le débit ne passe pas au dessus du barrage une partie de l'année.

***Avis favorable*** en demandant de s'assurer de la bonne application du règlement d'eau

- *Projet de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire (Dossier loi sur l'eau)*

Concernant les zones humides, les mesures compensatoires proposées prennent en compte la notion de fonctionnalité. Elles seront réalisées dans le même sous-bassin que les zones humides impactées.

Concernant le franchissement piscicole, la fédération départementale de la pêche s'est assurée de la mise en place de ponts cadre.

***Avis favorable***

- *Jonction de la ligne à grande vitesse Bretagne – Pays de la Loire avec le réseau existant sur les communes de CHANGE, LAVAL et LOUVERNE (Dossier loi sur l'eau)*

***Avis favorable***

- *Aménagement des ouvrages du plan d'eau, des Petites Poulies et du Gué des Barres situés sur les communes de MONTSURS ET BREE (Dossier loi sur l'eau et DIG)*

Monsieur Roger MAROT précise que le plan d'eau ne permet pas une gestion des crues puisqu'il peut se remplir en quelques minutes en cas de débit important. Cette gestion des crues est réalisée en amont de MONTSURS grâce à une zone d'expansion qui permet de stocker l'eau et à un pont qui constitue un goulot d'étranglement naturel.

*Avis favorable*

- *Extension de la carrière située au lieu-dit « La Terrinière » à CHAMBELLAY (Installation classée pour la protection de l'environnement Carrière)*

*Avis favorable*

- *Extension du périmètre de protection rapprochée sur la commune de BAVOU de la prise d'eau du Moulin d'Auwilliers sur la Varenne (périmètre de protection de captage)*

Les prescriptions sont spécifiques à chaque captage et sont précisées dans l'arrêté préfectoral établissant le périmètre.

*Avis favorable*

#### **4. Contrat régional de bassin versant**

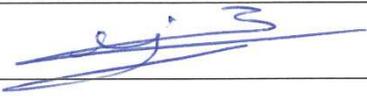
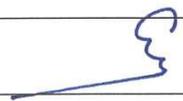
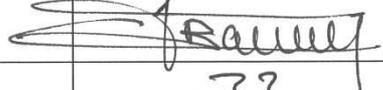
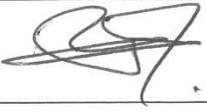
Le deuxième contrat régional de bassin versant (CRBV) va être signé le 16 mars par la région Pays-de-la-Loire, le Conseil général de la Mayenne et la commission locale de l'eau. Ce contrat compte, pour la période 2011-2013, 45 opérations pour un montant de 4 440 000 € dont 970 000€ de subvention régionale.

*Le Président de la commission locale de l'eau,*



**Marc BERNIER**

Commission locale de l'eau du bassin de la Mayenne - Réunion du bureau du 1<sup>er</sup> mars 2012

<i>1<sup>er</sup> collège</i>	Monsieur <b>PERRIER Michel</b> Conseiller régional des Pays-de-la-Loire	
	Monsieur <b>Marc BERNIER</b> Conseiller général de la Mayenne Président de la CLE	
	Madame <b>Nicole BOUILLON</b> Conseillère générale de la Mayenne	Excusée
	Monsieur <b>Robert LOQUET</b> Conseiller général de l'Orne	
	Monsieur <b>Jean-Claude FONT</b> Maire de COMMER	Excusé
	Monsieur <b>Gaël de CHEFFONTAINES</b> Adjoint au maire de FROMENTIÈRES	
	Monsieur <b>Daniel DURAND</b> Maire de COUTERNE	
	Monsieur <b>Jean-Pierre LE SCORNET</b> Parc naturel régional Normandie-Maine	
	Monsieur <b>Alain BAGOUET</b> SIAEP du Segréen	
	Monsieur <b>Christophe BÉCHU</b> Syndicat du bassin de l'Ernée	
	Monsieur <b>Roger MAROT</b> Syndicat du bassin de la Jouanne	
	Monsieur <b>Joseph GUILBAUD</b> Syndicat de bassin du Vicoin	
<i>2<sup>ème</sup> collège</i>	Monsieur <b>Jean BARREAU</b> Chambre d'agriculture de la Mayenne	
	Monsieur <b>Bernard BELLIER</b> Association des riverains de la Jouanne et du Vicoin	BB
	Madame <b>Régine BRUNY</b> Sauvegarde de l'Anjou	Bruny
	Monsieur <b>Louis GESLIN</b> UDAF de la Mayenne	Excusé
	Monsieur <b>Olivier PÉAN</b> Union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne	
	Monsieur <b>Jean POIRIER</b> Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	
<i>3<sup>ème</sup> Collège</i>	Agence de l'eau Loire-Bretagne Monsieur Thierry GENETTAIS	
	DREAL des Pays-de-la-Loire Monsieur Jean-Marie QUÉMÉNER	
	ONEMA Monsieur Olivier LEROYER	
	MISE de la Mayenne Monsieur Cyril DEMEUSY ou Madame Christine CADILLON	
	MISE de l'Orne Monsieur Christian SERAIS	
	MISE de Maine-et-Loire Monsieur Gaël MELAN	Excusé